



Le 28 novembre 2011

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

Maître Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'approbation d'une entente globale de modulation**  
**Dossier Régie : R-3775-2011**  
**Notre dossier : R045296**

---

Chère consoeur,

Par la présente, le Distributeur répond à votre lettre du 23 novembre 2011 concernant la planification de l'audience qui débutera le 30 novembre dans le dossier mentionné en titre.

La preuve du Distributeur au présent dossier est déjà appuyée d'un affidavit. Le Distributeur présentera tout de même une courte preuve testimoniale d'environ 15 minutes afin de répondre à certains éléments introduits en preuve par les intervenants conformément aux directives de la Régie.

Les témoins du Distributeur seront :

**M. Hani Zayat**  
Directeur - Approvisionnement en électricité

**M. Stéphane Dufresne**  
Chef Planification et fiabilité

**Luc Bernier**  
Délégué commercial - Approvisionnement long terme

En ce qui concerne les contre-interrogatoires, le Distributeur se réserve une période de 15 à 20 minutes pour les contre-interrogatoires des Intervenants EBM et UMQ ainsi qu'une période de 10 minutes pour le RNCREQ.

La plaidoirie du Distributeur sera d'environ 45 minutes.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

Éric Fraser  
/amg

c.c. Intervenants